

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



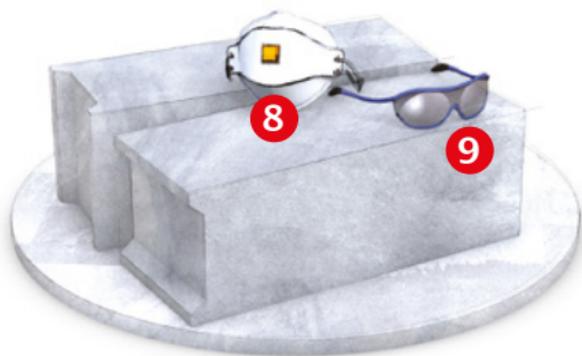
mon métier :
↳ **maçon**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

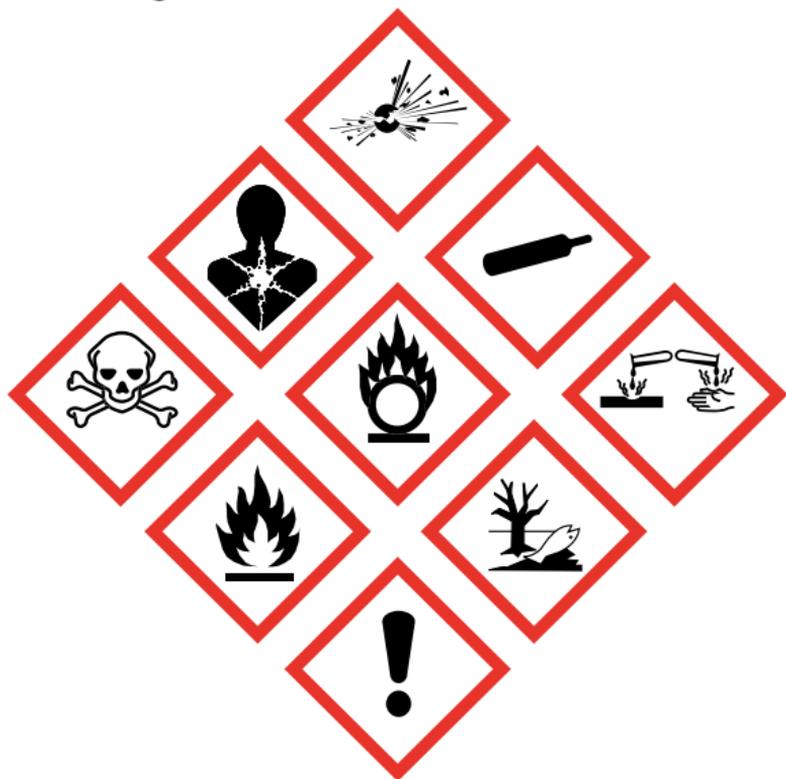
- 1 casque de sécurité
- 2 casque antibruit
- 3 vêtements de travail
- 4 gilet haute visibilité
- 5 gants
- 6 protection des genoux
- 7 chaussures de sécurité
- 8 masque de protection respiratoire
- 9 lunettes de protection



Produits chimiques, poussières: je me protège

Je privilégie les moyens de protection collective (captage à la source, arrosage) par rapport aux moyens de protection individuelle.

J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger pour choisir l'équipement de protection adapté : masque respiratoire, lunettes, gants...



L'hygiène et le confort, c'est important



J'utilise les équipements mis à ma disposition pour me laver les mains, aller aux toilettes ou faire une pause déjeuner :

- un lavabo avec de l'eau potable,
- des WC,
- des armoires-vestiaires à double compartiment,
- un local avec table et chaises.

Du matériel électrique en bon état

Je m'assure que les lignes électriques ont été consignées, à défaut je respecte la distance de sécurité de 3 m entre tout objet et la ligne électrique (5 m si la tension est supérieure à 50 000 V).



Je branche mes appareils électriques sur un boîtier en bon état, protégé (30 mA) et installé spécialement pour le chantier.



Je limite les efforts physiques

Pour faciliter la manutention des charges lourdes, j'utilise des outils ou des engins de levage en bon état et adaptés.

Le sol doit être aménagé pour faciliter la circulation.

GMA*

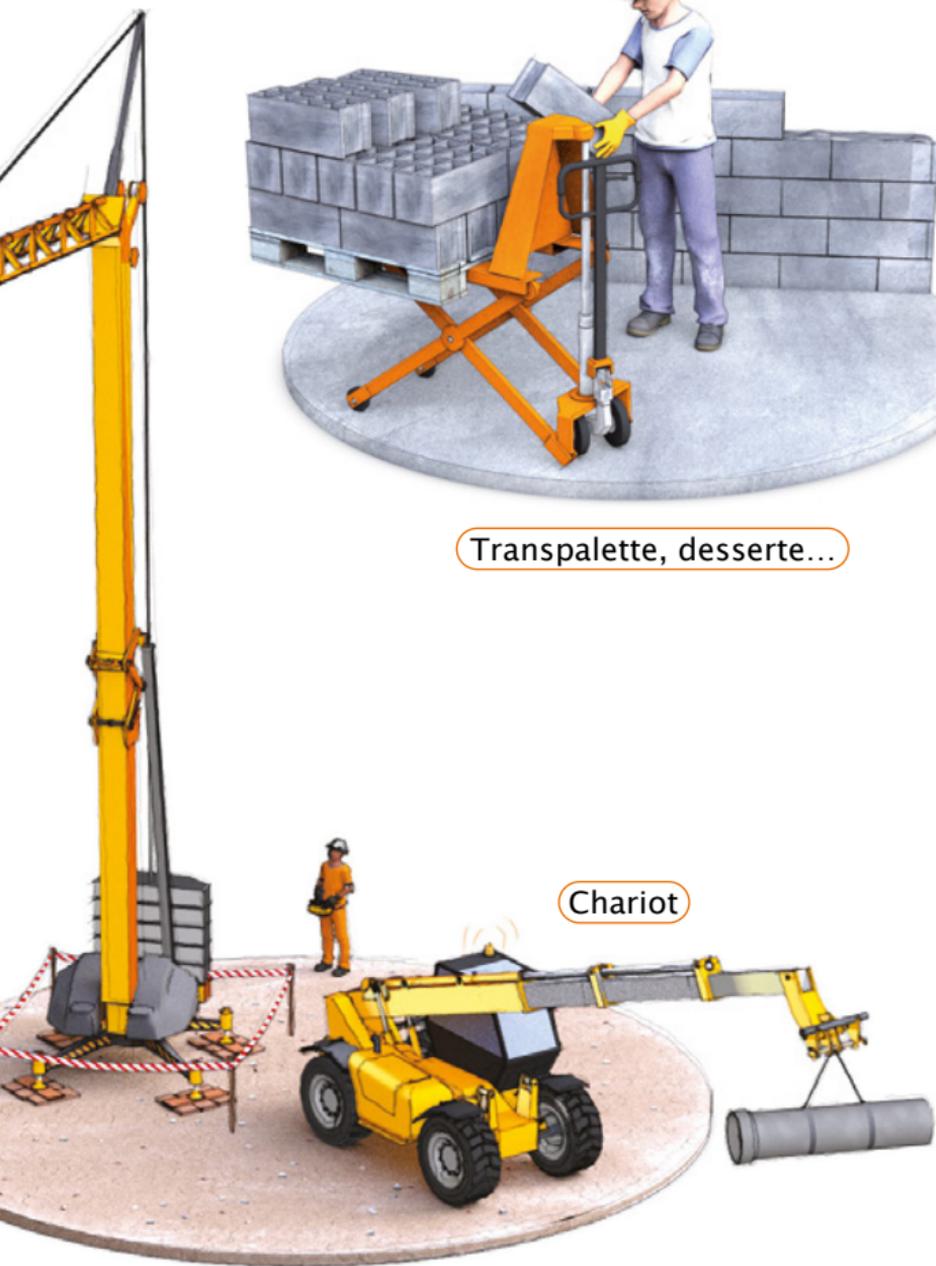
*Grue à montage automatisé



Brouette



Transpalette, desserte...



Chiot

Pas d'obstacle sur mon chemin

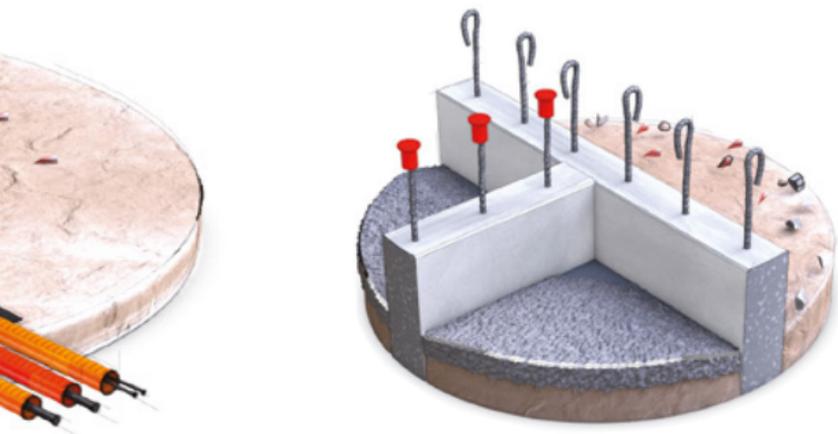
Pour éviter de trébucher sur un obstacle,
je maintiens le chantier propre et sécurisé.

Les câbles
et les tuyaux
sont protégés.





Les déchets sont triés
et évacués au fur et à mesure.



Les aciers en attente
sont protégés.



→ Pour ne pas
tomber de haut !

Je ne monte un échafaudage
que si je suis habilité pour cela.





Pour éviter les chutes de hauteur :

- je sécurise les trémies,
- j'équipe le plancher d'un garde-corps.





POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6119

4^e édition | septembre 2024 | 5 000 ex. | ISBN 978-2-7389-2926-6

©INRS – Illustrations : Jean-André Deledda

Conception graphique : Amélie Lemaire – Impression : Monsoise

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels